2023
2024

Guide Enfance Jeunesse

suresnes

Sommaire

INTERLOCUTEURS p.5

- Commune / Éducation nationale **p.6-7**

ÉCOLES p.9

- Inscrire son enfant à l'école **p.10-11**

TEMPS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES p.13

- Maternelles **p.14**
- Élémentaires **p.16**
- Temps du repas **p.17**
- Mercredi **p.18**
- Vacances scolaires **p.20**
- Facturation **p.21**

VIE SCOLAIRE p.23

- Associations de parents d'élèves **p.24**
- Les + à Suresnes **p.26**

QUAND L'ÉCOLE EST FINIE p.29

- Service des sports - Conservatoire - MUS - Arts plastiques **p.30-31**
- Médiathèques - Le Capitole - Théâtre Jean Vilar
  Vie associative **p.32-33**
- Service Jeunesse - Maisons de Quartier **p.34-35**
- Espaces jeuneS **p.36**
- Suresnes Information Jeunesse **p.37**
- Maison des Familles **p.38**

MÉMOS p.39

CALENDRIER DES VACANCES 2023/2024

Édito

Chers parents, chers enfants,

Après un bel été agrémenté de multiples activités proposées aux familles dans tous les quartiers de Suresnes et les nombreux séjours organisés par la Ville à tous les enfants, l'heure de la rentrée a sonné.

Le temps d'admirer les nouveautés réalisées durant l'été.
L'ouverture de la toute nouvelle école Joséphine Baker qui remplace l'école Saint-Exupéry qui deviendra dès l'an prochain un square dédié aux familles.
Le moment aussi de découvrir les petits travaux qui améliorent le quotidien dans les classes mais aussi les gros travaux comme la réalisation des nouvelles cours de l'école Vaillant-Jaurès conçues en partenariat avec la communauté éducative, à l'écoute des besoins des enfants.
Une cour qui doit laisser de la place aux jeux calmes sans interdire les jeux de ballons qui permettent aux plus actifs de se dépenser pendant les récréations.
Une cour plus perméable et tempérée qui réfléchit la chaleur plutôt que de la retenir, des espaces de jeux et de verdure pour se mettre à l'abri des fortes chaleurs.

Au rythme de deux réfections par an afin d'étaler le budget de près 500 000€ par cour, toutes les écoles auront une cour « oasis » dans les 6 prochaines années.
De quoi rendre les espaces plus accueillants pour mieux apprendre.

Cela reste une volonté affirmée de la Ville que de toujours investir dans les activités comme dans les équipements éducatifs pour apporter le meilleur aux petits et jeunes suresnois à qui nous souhaitons une belle rentrée !

Muriel RICHARD
Adjointe au Maire,
déléguée à l'Éducation

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes,
Vice-président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine

INTERLOCUTEURS

Commune

Adjoints au Maire et conseillers municipaux

Mme Muriel Richard
1re adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, Affaires juridiques, Gestion des Instances, Relations Internationales, Jumelage, Enseignement Supérieur et formation continue

M. Alexandre Burtin-Luciotto
Adjoint au Maire délégué au Sport

Pour joindre vos élus :
01 41 18 19 67

Mme Élodie Reber
Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité

Mme Frédérique Laine
Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse

Mme Valérie Béthouart-Dolique
Conseillère municipale déléguée à la Valorisation du patrimoine, Archives, Artisanat d'art et Arts plastiques

Mme Sophie de Lamotte
Conseillère municipale déléguée à la Lecture publique, musique, danse, cinéma, commande publique, plan vélo

Direction Famille et Éducation

Dir. : Mme Valérie Gaude Da Silva
vgaude@ville-suresnes.fr

Service Vie dans les écoles
Responsable : Mme Carine Durand
cdurand@ville-suresnes.fr

Service Activités périscolaires et éducatives
Responsable : en cours de recrutement

Service Restauration
Responsable : Mme Sandrine Journeau
sjourneau@ville-suresnes.fr

Service Jeunesse
Responsable : M. Frédéric Hurier
fhurier@ville-suresnes.fr

Service Petite enfance
Responsable : Mme Hélène Perri
petiteenfance92@ville-suresnes.fr

Éducation nationale

Rectorat de Versailles
Recteur : M. Champion
01 30 83 44 44
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
Dir. académique : M. Fulgence
01 71 14 27 64
167/177 av. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

Inspection de l'Éducation nationale
Inspectrice : Mme Josserand
01 30 83 45 55
5/19 rue du Dr Émile Roux
92150 Suresnes

Centre d'information et d'orientation
Puteaux
Dir. : Mme Alilate
01 49 03 74 20
2 cour du Mal Leclerc
92800 Puteaux

ÉCOLES

ÉCOLES

Inscrire son enfant à l'école

LES INSCRIPTIONS POUR L'ENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE S'EFFECTUENT DU 8 JANVIER AU 31 MARS 2024 EN LIGNE VIA LE PORTAIL FAMILLE https://suresnes.portail-familles.com/ OU AU SERVICE VIE DANS LES ÉCOLES, 7 RUE DU MONT-VALÉRIEN.

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

Pour les nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année.

Documents à fournir :

- livret de famille ou acte de naissance + justificatif de domicile de moins de trois mois et carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour + copie de l'acte de jugement (en cas de divorce ou de séparation) et/ou autorisation de l'autre parent + un certificat de radiation (pour les enfants ayant fréquenté une école hors Suresnes).

Une fois l'inscription réalisée auprès de la mairie, une fiche de pré-inscription sera remise aux parents qui pourront prendre contact avec le directeur d'école pour valider l'admission de l'enfant.

À SAVOIR

Afin de contrôler le respect de l'obligation scolaire, chaque année, « à la rentrée scolaire, le Maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde » (article L. 131-6 du code de l'éducation).

Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction, qui désirent l'instruire à domicile, doivent solliciter l'autorisation préalable des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN 92), à la suite de la promulgation de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et de ses décrets d'application. Sauf si votre enfant a bénéficié d'une autorisation de plein droit à la rentrée 2022 et que le bilan du dernier contrôle pédagogique effectué en 2022/2023 a été favorable, vous n'avez pas besoin d'effectuer de demande d'autorisation pour l'année scolaire 2023/2024. L'enfant est automatiquement autorisé à être instruit en famille pour l'année scolaire 2023/2024. Renseignements : https://www.ac-versailles.fr/instruction-dans-la-famille-92

MATERNELLES

Wilson
6 av. du Président Wilson
01 41 18 19 80

Édouard Vaillant
10 av. Édouard Vaillant
01 41 18 17 30

Raguidelles
19 rue du Docteur Émile Roux
01 41 18 38 10

République
7 rue du Chemin Vert
01 41 18 38 12

Simone Veil
3 rue Alexandre Darracq
01 41 18 16 97

Henri Dunant
17 rue du Commandant Rivière
01 41 18 38 13

Joséphine Baker
12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 00

Robert Pontillon
6 rue du Capitaine Ferber
01 41 18 19 76

Cottages
32 rue des Cottages
01 41 18 16 90

Mouloudji
10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 86

Honoré d'Estienne d'Orves
47 rue Carnot
01 41 18 38 70

Noor Inayat Khan dite «Madeleine»
10 av. Sisley
01 71 04 57 84

ÉLÉMENTAIRES

Vaillant-Jaurès
6/8 av. Édouard Vaillant
01 41 18 16 95

Raguidelles
5/19 rue du Docteur Émile Roux
01 41 18 38 11

Parc
36 rue du Docteur Magnan
01 41 18 96 12

Jules Ferry
12 rue Jules Ferry
01 41 18 19 00

Berty Albrecht
86 rue Carnot
01 41 18 16 98

Joséphine Baker
12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 00

Robert Pontillon
6 rue du Capitaine Ferber
01 41 18 19 76

Cottages
32 rue des Cottages
01 41 18 16 91

Mouloudji
10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 86

Honoré d'Estienne d'Orves
47 rue Carnot
01 41 18 38 70

Noor Inayat Khan dite «Madeleine»
10 av. Sisley
01 71 04 57 84

École privée catholique sous contrat Saint-Leufroy
(de la petite section maternelle au CM2)
92/96 rue de la République
01 45 06 53 58
(les inscriptions se font directement auprès de la directrice)

ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT

École Les Colibris – école Montessori internationale de Suresnes
16 rue Édouard-Nieuport.
01 47 91 54 14

École de l'Optimisme école Montessori
2 rue Émilien-Colin.
09 54 50 29 85

École Pardess 'Haya
54 rue Gardenat Lapostol.
06 19 92 25 21

COLLÈGES

Les collèges sont gérés par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

Hubert Germain
78 rue Carnot
01 47 72 04 86

Émile Zola
46 av. Franklin Roosevelt
01 45 06 12 14

Henri Sellier
7 bd Aristide Briand
01 47 72 03 53

SEGPA Sellier
7 bd Aristide Briand
01 47 72 26 60

LYCÉES

Les lycées sont gérés par le Conseil régional d'Île-de-France. Les inscriptions s'effectuent auprès du chef d'établissement.

Paul Langevin
2 rue Payret-Dortail
01 47 72 20 13

Louis Blériot
(lycée professionnel)
67 rue de Verdun
01 45 06 21 36

Établissement spécialisé
SIPFP Section d'initiation et de 1re formation professionnelle (ex EMPRO)
70 rue de la Procession
01 45 06 15 09

Temps PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

TEMPS PÉRISCOLAIRES

POUR ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS
Inscriptions en ligne via le portail familles chaque année à partir de mi-juillet.
L'accès est réservé en priorité : aux enfants dont les parents travaillent, poursuivent une formation ou recherchent un emploi, et aux familles ayant au moins 3 enfants à charge et dont un responsable légal peut justifier d'une activité professionnelle.

PORTAIL FAMILLE

Pour accéder aux inscriptions sur le portail famille, il suffit de vous rendre sur : **https://suresnes.portail-familles.com/ (utilisation de votre identifiant et de votre mot de passe).**

Vous trouverez également sur le site internet de la ville (rubrique périscolaire) le guide pratique des inscriptions et les règlements intérieurs des différentes activités périscolaires et de restauration, qui précisent les modalités d'inscription, de fréquentation et de tarification.

Temps scolaires et périscolaires 2023/2024

CENTRES D'ACCUEILS MATERNELS
Dans chaque école maternelle, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. C'est un lieu de vie facilitateur, intégrateur, riche de possibilités. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un animateur référent, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Ce temps est supervisé par un directeur d'animation.

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI		
7h45-8h20	Centre d'accueil du matin	
8h20-8h30	Accueil des élèves	
8h30-11h30	Enseignements	
11h30-13h20	Pause méridienne	
13h20-13h30	Accueil des élèves	
13h30-16h30	Enseignements	
16h30-18h	✔ **Maternelle** Centre d'accueil du soir avec départs échelonnés à partir de 17h	✔ **Élémentaire** Atelier CEL, étude 1er temps d'animation
18h-18h30		Centre d'accueil du soir avec départs échelonnés
MERCREDI - JOURNÉE DE CENTRE DE LOISIRS		

Élémentaires

CENTRES D'ACCUEIL ÉLÉMENTAIRES

Dans chaque école élémentaire, un centre d'accueil est organisé de 7h45 à 8h20 et de 18h à 18h30, afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. L'équipe d'animation de chaque centre est composée d'un animateur référent, votre interlocuteur privilégié, et d'animateurs qualifiés. Ce temps est supervisé par un directeur d'animation.

- Après un 1er temps d'activité (étude, temps d'animation ou atelier C.E.L) organisé de 16h30 à 18h, un centre d'accueil du soir permettant des départs échelonnés est organisé de 18h à 18h30, afin que tous les parents puissent venir chercher leurs enfants selon leurs disponibilités. Les activités sont organisées en conséquence par le personnel d'animation afin de trouver un équilibre avec la fin de journée de l'enfant et un retour avec ses parents. En effet, il convient de répondre au mieux aux besoins des familles, tout en respectant le rythme des enfants.

De 16h30 à 18h

LES ATELIERS C.E.L. / P.E.D.T

Ils permettent aux enfants des écoles élémentaires de s'initier à la pratique d'une activité choisie dans le domaine artistique, sportif, scientifique ou culturelle, et de leur donner envie de poursuivre cette pratique au sein de structures spécialisées.

Des intervenants diplômés, des associations suresnoises, des employés communaux et des enseignants animent ces ateliers proposés sur les 4 jours de la semaine scolaire, le soir et le midi (arts plastiques, badminton, escalade, théâtre, danse contemporaine, magie, échecs, informatique, cuisine, cinéma, photographie, etc.).

Nouveau

La Ville met en place cette année un système de pré-inscription aux ateliers C.E.L via un formulaire sur le portail familles entre le 5 et le 12 septembre 2023. Les inscriptions définitives seront ensuite confirmées par le directeur de l'école après répartition des enfants dans les groupes selon la disponibilité des places. Les ateliers débuteront le 2 octobre 2023.

À noter :
en élémentaire, le goûter est fourni par les parents.

LES ÉTUDES

La Municipalité a souhaité maintenir un temps d'études postscolaires et répondre aux projets d'école poursuivant une démarche d'accueil périscolaire.

Ces actions sont animées par des enseignants et des intervenants.

Inscriptions en ligne via le portail familles du 17 juillet au 31 août 2023 puis directement auprès du directeur de l'école.

LE 1er TEMPS D'ANIMATION

Un centre d'accueil est proposé en alternative à l'étude et aux ateliers du C.E.L. Afin de développer un projet pédagogique cohérent, ce temps ne permettra pas les départs en cours d'activité. Cela favorisera la réalisation de projets porteurs d'objectifs éducatifs.

Sur le portail familles, vous devez inscrire votre enfant sur inscription à l'étude/animation élémentaire 16h30/18h 2023-2024 :
il fréquentera alors soit l'étude, soit le 1er temps d 'animation. RDV dans le dossier « programme d'activités du 1er temps d'animation en élémentaire par école » pour connaitre les propositions d'activités de nos animateurs du 1er trimestre.
Les bulletins d'inscription papier sont à remettre à la rentrée aux directeurs d'animation.
Attention : cette activité est facturée- selon les mêmes modalités et tarifs que l'étude- au forfait, quel que soit le nombre de jours de fréquentation.

De 18h à 18h30

Possibilité d'inscription au centre d'accueil avec départs échelonnés

TEMPS DU REPAS

L'inscription se fait par Internet, via le Portail familles de la Ville https://suresnes.portail-familles.com/

L'AGENDA DE RÉSERVATION EST OUVERT CHAQUE ANNÉE À PARTIR DE MI-JUILLET

- **La réservation se fait par le choix d'un forfait sur 10 mois :** un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours fixes par semaine. Toute autre fréquentation sera facturée selon le tarif « fréquentation exceptionnelle » et doit faire l'objet d'une autorisation expresse du directeur d'école et du directeur d'animation.
- **Pour que le choix du forfait soit applicable dès la rentrée scolaire,** pour rappel, l'inscription à la restauration scolaire doit être effectuée entre le 17 juillet et le 31 août 2023.
- **Une modification du forfait ou une nouvelle inscription est possible en cours d'année.** Dans ce cas, elle ne s'applique qu'au 1er jour du mois suivant la démarche d'inscription ou de modification.
- **Les demandes de modification effectuées via le portail familles doivent être validées par le service Activités périscolaires et éducatives.** Au-delà d'une modification dans l'année, un justificatif sera demandé.
- **Toute modification doit se faire via le portail famille. Pour tout arrêt de forfait cantine, faire un formulaire de contact : suresnes.fr et l'adresser à l'unité relations familles.**

La cuisine centrale

Installée dans le quartier Écluse-Belvédère, elle fournit les repas de tous les restaurants scolaires et lieux d'accueil petite enfance de la ville.

Un système qui garantit la fraîcheur des mets et leur diversité. Les menus sont validés par une diététicienne. Plus de la moitié des matières premières utilisées est issue de l'agriculture bio ou durable.
Les menus sont consultables sur le site de la Ville (rubrique mon enfant > Vie scolaire > Restauration scolaire).
La Ville a fait le choix de s'engager dans la démarche Mon Restau Responsable® pour offrir une cuisine saine, de qualité, respectueuse de l'environnement en restauration collective au sein de la cuisine centrale de production, des offices scolaires et du restaurant municipal.
Ce projet mobilise les équipes de la Restauration et plusieurs services autour de 4 piliers :
le bien-être, l'assiette responsable, les écogestes, l'engagement social et territorial, incluant un **plan de lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Les Protocoles d'Accueil Individualisé

Si votre enfant souffre d'une allergie, est en situation de handicap, ou doit suivre un traitement médical, vous devez vous rapprocher du directeur de son école, afin de retirer un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), document qui précisera les mesures à prendre pour accueillir au mieux votre enfant.

RÉFÉRENTE HANDICAP

Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap ou ayant besoin d'un accompagnement, dans les meilleures conditions, sur les temps périscolaires ou sur les centres de loisirs les mercredis et pendant les vacances, les familles sont invitées à prendre contact avec le service des activités périscolaires et éducatives.

Mercredi

Les centres de loisirs sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.
Ils accueillent, les mercredis, les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.

- Les inscriptions se font par Internet, via le Portail familles de la Ville «https://suresnes.portail-familles.com/»
- L'inscription pour le mercredi se fait à la journée (repas compris) ou demi-journée (matin sans repas) en période scolaire.
- Le planning précis des inscriptions est consultable sur suresnes.fr (rubrique suresnes au quotidien/vie périscolaire /les centres de loisirs)
- Le nombre de places par centre est limité, en fonction de la capacité d'accueil.

L'agenda de réservation reste accessible tant que des places sont disponibles.

En concertation avec les fédérations de parents d'élèves, le règlement intérieur des accueils de loisirs a changé pour répondre aux besoins des familles.
Les modifications portent sur :

■ La désinscription est possible jusqu'au dimanche minuit précédant le mercredi souhaité et l'inscription est possible jusqu'au lundi minuit précédant le mercredi concerné sous réserve des places encore disponibles permettant la réservation de places ainsi libérées.

ATTENTION ! Toute inscription faite dans la journée du lundi pour le mercredi de la même semaine sera ferme et définitive. Aucune désinscription ne sera possible.

■ L'incitation à la désinscription pour libérer des places le mercredi.
Une majoration de 50% du tarif de la journée ou de la demi-journée sera appliquée si l'enfant inscrit est absent (sans justificatif médical). À partir de 3 absences successives (sans justificatif médical), et après en avoir alerté les familles concernées, le service se réserve la possibilité de désinscrire l'enfant pour les mercredis suivants réservés.
Cette modalité ne concerne que les accueils de loisirs le mercredi.

LES FRÉQUENTATIONS EXCEPTIONNELLES (N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE INSCRIPTION) SONT MAJORÉES DE 30%.

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h et 18h30 (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement).
Si votre enfant fréquente l'école Saint-Leufroy : il sera accueilli à l'école République.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 :

- Les enfants de l'école des Raguidelles seront accueillis tous les mercredis directement au centre des Landes.
- Les enfants de l'école du Parc déjeuneront au sein de l'école République.

Henri Dunant
01 41 18 17 98

République
01 41 18 17 69

Joséphine Baker
01 41 18 37 96
01 41 18 37 50

Wilson
01 47 28 93 83

Robert Pontillon
06 21 52 47 64

Raguidelles
01 41 18 17 01

Cottages
01 41 38 03 39

Édouard Vaillant
01 41 18 15 06

Simone Veil
01 41 18 19 13

Marcel Mouloudji
01 41 44 83 85

Honoré d'Estienne d'Orves
01 41 18 38 72

Noor Inayat Khan dite «Madeleine»
01 71 04 57 86

Landes
01 45 06 67 96

ALERTE COURRIEL

Après avoir vécu des périodes exceptionnelles, la Ville doit s'adapter afin de pouvoir communiquer les informations rapidement auprès des familles. Depuis plusieurs années, la collectivité a mis en place un service gratuit d'alerte courriel.
Ce service est destiné à transmettre, dans les meilleurs délais, aux familles suresnoises des informations urgentes, liées à l'accueil des enfants sur le temps scolaire et périscolaire.
L'inscription se fait via le portail familles, dans la rubrique Mon Compte dans la rubrique « famille », le responsable 1 ou 2 doit cocher l'onglet « je souhaite m'inscrire au service alerte courriel ».

La ville a développé en partenariat avec l'Éducation nationale un environnement numérique de travail «One» permettant également de communiquer aux familles des actualités sur la vie dans les écoles et sur les temps périscolaires. Demandez vos identifiants aux enseignants de votre enfant.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement les informations officielles disponibles sur suresnes.fr ou les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et instagram) de la ville.

CENTRES DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Les enfants doivent être accompagnés entre 7h45 et 9h et repris entre 17h30 et 18h30 sur ce même lieu (ou 12h30 pour les inscriptions à la matinée uniquement.)

Landes
chemin de la Motte
01 45 06 29 20

Parc
36 rue du Docteur Magnan
01 41 18 96 17

Vaillant-Jaurès
6/8 Avenue Edouard Vaillant
06 03 60 30 29

Robert Pontillon
36 rue Voltaire
06 21 52 47 64

Paul Pagès
32 rue des Cottages
01 41 44 75 93

Honoré d'Estienne d'Orves
47 rue Carnot
01 41 18 38 72

Berty Albrecht
86 rue Carnot
01 41 18 38 78

Raguidelles
19 rue du Docteur Émile Roux
01 41 18 17 08

Madeleine
10 avenue Sisley
01 71 04 57 86

Marcel Mouloudji
10/12 rue de Sèvres
01 41 44 83 87

Jules Ferry
12 rue Jules Ferry
06 27 66 64 14

Joséphine Baker
12/14 rue Benoît Malon
01 41 18 37 97
01 41 18 37 50

Vacances scolaires

Les centres de loisirs accueillent pendant les vacances scolaires les enfants suresnois scolarisés en maternelle et en élémentaire dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi. Ce sont des lieux d'accueil qui respectent les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorisent le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.

Modalités et règles d'inscription

L'inscription est obligatoire pour fréquenter un centre de loisirs municipal.

- Les inscriptions se font par Internet, via le Portail familles de la Ville suresnes.fr rubrique démarches en ligne : Espace famille.
- L'agenda est ouvert à la rentrée des vacances précédentes. L'inscription est possible jusqu'à 2 semaines avant le 1er jour des vacances scolaires. (Planning sur suresnes.fr).
- Des modifications ou annulations sont possibles avant la clôture des inscriptions, soit jusqu'à 2 semaines avant le 1er jour des vacances scolaires.

Où accompagner votre enfant ?

L'école où sera accueilli votre enfant pendant les vacances scolaires vous sera communiquée sur suresnes.fr et dans les écoles quatre semaines avant la date des vacances concernées.

Les enfants doivent être accompagnés dans leur centre d'accueil entre 7h45 et 8h15 ou jusqu'à 9h directement sur la structure et repris entre 17h (17h30 pour les élémentaires) et 18h30 sur ce même lieu.

SÉJOURS VACANCES

La Ville, propose des séjours de vacances durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été pour les enfants et adolescents.

Vacances hiver et printemps : 6-15 ans
Vacances d'été : 4-15 ans

Les pré-inscriptions s'effectuent de manière dématérialisée via le portail familles :
https://suresnes.portail-familles.com

RAPPEL : pour les familles bénéficiaires, il existe le ticket « coup de pouce loisirs » délivré par la CAF pour aider au financement d'une inscription.

Service Activités périscolaires et éducatives
01 41 18 15 56

Facturation

Toutes les activités sont facturées mensuellement en fonction du quotient familial

- Les activités CEL sont facturées à la séance.
- Les études / premiers temps d'animation sont facturées au forfait dès la 1re fréquentation,
- Les activités centre d'accueil du matin et du soir sont facturées au forfait dès la 1ère fréquentation. La fréquentation exceptionnelle est fixée à 33 % du forfait mensuel pour 1 jour dans le mois, et 66 % pour 2 jours dans le mois. Le forfait complet s'applique à compter de la troisième fréquentation au cours du même mois.
- Les fréquentations en centres de loisirs sont facturées à la journée le mercredi et les vacances scolaires, et à la demi-journée le mercredi matin sans repas. Le tarif journée englobe l'animation et le repas.
- La restauration scolaire est facturée selon le forfait choisi : un, deux, trois ou quatre jours fixes par semaine. En cas de nécessité, une fréquentation occasionnelle et ponctuelle peut être autorisée par le directeur d'école, facturée au tarif fréquentation exceptionnelle.
  Pour les enfants autorisés à apporter leur propre repas, une tarification spécifique est appliquée (protocole d'accueil individualisé).

RAPPEL

Les tarifs des activités périscolaires et les niveaux de participation financière des familles sont applicables sur l'année civile.

Le quotient familial est la référence unique pour calculer les tarifs des activités périscolaires et éducatives chaque année en tenant compte des ressources de chaque famille. Il sert également de base pour calculer les tarifs de la restauration, des centres d'accueil, des études, du centre de loisirs, des classes d'environnement, des centres de vacances mais aussi des activités du Conservatoire ou de l'école d'Arts plastiques.

Vous pouvez désormais transmettre l'avis d'imposition via le Portail familles dans la rubrique «PÉRISCOLAIRE», cliquez sur «calcul de quotient familial» ou en vous présentant à l'accueil du centre administratif.

Si vous n'aviez pas fait calculer votre quotient durant l'année scolaire 2022-2023 pour les activités périscolaires pour divers motifs (enfant nouvellement inscrit dans une école publique suresnoise, enfant déjà scolarisé à Suresnes en 2022/2023 mais dont les responsables n'avaient pas fait calculer leur quotient familial, enfant qui entre en Petite section de maternelle), vous devrez faire calculer votre quotient familial 2023 valable de septembre à décembre 2023 avant le mercredi 17 septembre 2023 en transmettant l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021 de toutes les personnes du foyer, copie recto verso.

Pour l'année 2024, vous devrez faire calculer votre quotient familial 2024 valable pour toute l'année civile 2024, de janvier à décembre 2024 avant le lundi 6 novembre 2023 en transmettant l'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022 de toutes les personnes du foyer, copie recto verso.

PAIEMENT

- **Par prélèvement automatique**
  Pour le règlement des factures concernant les prestations périscolaires (restauration, études, centres d'accueil, centres de loisirs, ateliers CEL).
  Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir le formulaire «mandat de prélèvement» que vous trouverez via Internet sur le portail familles de la ville de Suresnes, dans la rubrique adhérer au prélèvement automatique périscolaire ; ou sur demande auprès de l'Unité Relations Familles, et de le renvoyer accompagné d'un relevé d'identité bancaire.
- **Par carte bancaire via Internet**
  En vous connectant sur le site de la Ville suresnes.fr et en utilisant le code qui vous sera adressé par courriel lors de la première connexion sur le portail familles.
- **En espèces**
  Auprès du régisseur de la régie des activités périscolaires, 7 rue du Mont-Valérien, 92150 Suresnes. De 9h à 12h du lundi au vendredi.
- **Par chèque**
  À l'ordre du Trésor Public, dans les délais indiqués sur la facture.
- **En CESU**
  Uniquement pour les prestations suivantes et qui concernent les enfants de moins de 6 ans :
  - Accueil du matin en maternelle
  - Accueil du soir en maternelle
  - Centre de loisirs du mercredi en maternelle
  - Centre de loisirs pendant les vacances scolaires en maternelle.

Attention, le montant réglé en CESU ne doit pas dépasser le montant de la facture correspondant à l'activité ; aucun rendu ni avoir ne sera fait sur le trop perçu.

IMPORTANT

Nous appelons votre attention sur les délais impartis indiqués sur chaque facture pour formuler toute observation relative aux montants facturés pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Aucune modification rétroactive ne pourra être consentie.

Unité Relations Familles
Centre administratif
7 rue du Mont-Valérien
92151 Suresnes Cedex
01 41 18 15 35

À NOTER

Les familles reçoivent leur facture pour les activités périscolaires et petite enfance par courriel.
Si toutefois vous souhaitez conserver un envoi des factures par voie postale, vous pouvez choisir cette option via le portail familles.

Vie SCOLAIRE

Associations de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves ont lieu les 13 et 14 octobre 2023. Les coordonnées de vos représentants sont en principe affichées devant l'école de votre enfant.

AIPES
(Association Indépendante des Parents d'Elèves de Suresnes)
République / Parc
aipes92@yahoo.fr

APEICJ
(Association des Parents d'Elèves Indépendants de la Cité-Jardins)
Wilson / Édouard Vaillant / Vaillant-Jaurès / Collège Henri Sellier
apeicj@orange.fr

APIE-M
(Association des Parents Indépendants pour les Élèves de Mouloudji)
Marcel Mouloudji
apiemouloudji@gmail.com

APIE-EO
(Association des Parents Indépendants pour les Élèves d'Estienne d'Orves)
Honoré d'Estienne d'Orves
apie.estiennedorves@gmail.com

DMUE
(Dessine-Moi Une Ecole)
Saint-Exupéry / Berty Albrecht / Hubert Germain
dmuestex@gmail.com

FCPE
(Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
cdpe@fcpe92.fr

PEEP
(Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)
peep.bureau.suresnes@gmail.com

CONSEIL D'ÉCOLE

Il se compose du directeur d'école qui en assure la présidence, des enseignants, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité, de l'inspecteur de l'Éducation nationale, du délégué départemental de l'Éducation nationale, des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes).

Constitué tous les ans au sein de chaque établissement, le Conseil d'école a notamment pour vocation de voter le règlement intérieur, d'élaborer le projet d'école et de donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement pendant le temps scolaire et sur les activités périscolaires.

Le parent délégué représente tous les parents et assure le lien entre l'équipe éducative et les autres parents.

Le Conseil d'école se réunit 2 ou 3 fois dans l'année.

D'autres personnes que celles qui le composent, peuvent assister aux séances lorsque des domaines les intéressant sont abordés : médecin, infirmière, animateur, etc.

D.D.E.N. Suresnes

(Union locale)

Délégués Départementaux de l'Éducation nationale
Contact (maternelles)
M. LEFORT
07.81.38.41.47
patrick@lefort.eu.com

Le rôle du DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation nationale) est bénévole et sans lien direct avec l'Éducation nationale.

Il consiste à veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité et à leur santé au sein de l'établissement scolaire, sans interférer sur le rôle pédagogique des professeurs.

Le DDEN participe aux conseils d'école, note les points soulevés par les parents élus, évite les conflits entre intervenants et veille également au respect des valeurs de la laïcité dans l'établissement et durant les activités périscolaires.

Il vérifie l'hygiène et la sécurité de l'établissement.

Enfin il rend compte au niveau départemental.

RASED

(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Ce dispositif de l'Éducation nationale regroupe des psychologues de l'Éducation nationale et des enseignants spécialisés qui interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires de Suresnes. L'objectif est de prévenir les difficultés scolaires, d'aider les élèves à entrer dans les apprentissages, d'accompagner les enfants à besoins éducatifs particuliers. Ainsi la réussite de tous les élèves implique un partenariat entre les familles, l'équipe enseignante et les personnels du RASED.

À la rentrée, dans les écoles, un affichage vous permettra de contacter ces personnes, si nécessaire.

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Une classe d'intégration scolaire ULIS située à l'école élémentaire Jules-Ferry, ainsi qu'une classe UEMA située à l'école maternelle des Cottages, accueillent des enfants en situation de handicap.

L'enseignante référente Handicap est à la disposition des familles pour toute question concernant la scolarisation de leur enfant en situation de handicap.
01 45 06 09 22

Les + à Suresnes

Les classes d'environnement

Chaque année, sur la base du volontariat d'enseignants et après validation pédagogique de l'Inspection de l'Éducation nationale, des classes d'environnement sont organisées par la Ville de Suresnes.

Elles permettent de poursuivre les activités scolaires habituelles dans un milieu d'accueil et de vie différent qui constitue un support à l'action éducative.

Le développement des outils numériques à l'école

La Ville investit, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans le déploiement d'outils numériques, écrans numériques interactifs, équipements individuels mobiles en école élémentaire et en bornes tactiles en école maternelle.

Le pédibus ®

La démarche Pédibus® permet aux enfants d'effectuer à pied leurs trajets domicile / école en toute sécurité, grâce à un ou plusieurs parents accompagnateurs bénévoles, selon un itinéraire fixe et un planning concerté en fonction de leurs disponibilités. Pour rejoindre une ligne proche de chez vous, créer une ligne vers votre établissement scolaire, devenir accompagnateur ou tout simplement vous renseigner :
service Transition Écologique Mobilités et Propreté Urbaine
01 41 18 17 31

UN PROJET ÉDUCATIF POUR SURESNES

Ce PEPS nous rassemble autour de l'objectif commun de bâtir un projet pour tous les enfants et jeunes tout en tenant compte de chacun d'entre eux. Il porte des valeurs communes, garantissant une co-éducation et une cohésion de l'ensemble des acteurs autour de l'enfant et du jeune.

Il a pour ambition de proposer à chaque enfant et jeunes de 0 à 25 ans un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il s'appuie sur 4 axes :

- Garantir une continuité de parcours,
- Renforcer la cohésion des différents acteurs,
- Favoriser l'inclusion,
- Plan Mercredi, développer une offre éducative de qualité.

Les parcours éducatifs sur le temps scolaire (artistique et culturel, citoyenneté et santé)

En partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville intervient sur le temps scolaire en complémentarité avec les enseignants dans le cadre des parcours éducatifs.

La Caisse des écoles finance des projets temps scolaires présentés par des enseignants des écoles en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation nationale et les services municipaux, afin de bénéficier d'un intervenant extérieur et de matériel spécifique pour les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Le service Culture met à disposition des heures d'enseignement de professeurs de l'école d'arts plastiques et du conservatoire, ainsi que des personnels du MUS et de la médiathèque, en fonction des projets présentés. Des éducateurs sportifs interviennent également dans les écoles élémentaires, ainsi qu'un professeur de musique.

SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES

L'action sociale scolaire

Deux assistantes sociales scolaires travaillent dans les écoles maternelles et élémentaires. Elles interviennent auprès des enfants et des familles confrontés à des difficultés entravant l'épanouissement personnel et scolaire de l'enfant.
Elles travaillent en partenariat et facilitent les liens et les échanges entre l'école, la famille, les institutions et les associations.

Service des solidarités territoriales
18 rue des Bourets
06 23 05 37 43 / 06 23 05 28 24

LE PLAN PARENTALITÉ

La Ville met en œuvre différentes actions en direction des parents, en particulier par le biais de son Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Cette instance de concertation a pour objectif de favoriser le bien-être de tous les citoyens, et de mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé. Un groupe dédié à l'accompagnement à la parentalité réunit de nombreux partenaires et associe les parents afin de répondre aux problématiques rencontrées par les enfants, les adolescents et leurs parents. Des soirées d'échanges thématiques, des séances de sensibilisation, des cafés des parents… peuvent ainsi être organisés au sein des écoles, des collèges et des structures de la Ville.

Pour plus de renseignements :
jkrief@ville-suresnes.fr

Le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative est un service municipal gratuit et confidentiel ouvert à toutes les familles suresnoises ayant un enfant/adolescent entre 3 et 15 ans. Le PRE travaille avec l'ensemble des partenaires agissant dans le champ de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité (écoles, CMPP, service social, CAF, associations, etc.).

Il a pour objectif de favoriser le bien-être et l'épanouissement et l'autonomie des enfants/adolescents qui présentent des signes de fragilité.

Il accompagne individuellement les enfants/jeunes et leurs familles dans différents domaines (scolaire, éducatif, accès aux soins, soutien à la parentalité, accès à des loisirs etc.).

Ce dispositif permet d'accompagner les enfants présentant des «signes de fragilité» dans leur parcours éducatif en prenant en compte la globalité de leur environnement social et familial par la mise en place d'un parcours individualisé et personnalisé.

Ces parcours sont déterminés avec les parents par les acteurs du champ éducatif : le Programme de Réussite Éducative organise tous les mois une réunion de l'équipe pluridisciplinaire pour étudier les situations et définir les parcours.

Cette équipe pluridisciplinaire est composée de représentants de l'Éducation nationale (RASED), des assistantes sociales scolaires, de l'Aide sociale à l'Enfance et du Centre médico-psycho-pédagogique de Suresnes.

Service Vie dans les écoles,
Centre administratif, 7/9 rue du Mont-Valérien
Renseignements :
Coordinatrice PRE : Mme KADA - 01 41 18 18 42
Référent de parcours PRE (écoles maternelles et élémentaires) : Mme DANAN- 01 41 18 37 45
ddanan@ville-suresnes.fr
Référente de parcours PRE (collèges) :
Mme MARTINS
jmartins@ville-suresnes.fr

L'association Courte Échelle

Cette structure accompagne des élèves de Suresnes dans leur travail scolaire, du CE1 à la terminale.
2 av. Édouard Vaillant
01 45 06 78 24

C.M.P.P.

Le Centre médico-psycho-pédagogique reçoit des enfants et des adolescents ayant des difficultés psychologiques et/ou scolaires, ainsi que leurs parents.
Des séances de psychothérapie, d'orthophonie, de psychomotricité et de psychopédagogie sont proposées en fonction des besoins.
132 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny
cmppsuresnes@yahoo.fr
01 45 06 62 74

SIAM 92 : SAFEP et SAAAS

Association Fédération des APAJH
Ces services médicaux sociaux ont pour mission d'accompagner la socialisation, la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes malvoyants et aveugles des Hauts-de-Seine de 0 à 20 ans.
14 av. du Général de Gaulle 92150 Suresnes
siam92@apajh.asso.fr
01 41 44 88 10

Quand l'école EST FINIE

SERVICE DES SPORTS

47 disciplines proposées
62 associations, 2 stades, 2 centres sportifs avec gymnase dont un avec 2 dojos et piscine, 5 gymnases, 12 courts de tennis, 1 centre équestre, 8 terrains en accès libre (skate Park, terrains de proximité).

École municipale de natation
Apprentissage et perfectionnement de la natation (enfants à partir de 6 ans et adultes) et cours d'aquagym.
Renseignements et inscriptions sur le site de la ville : suresnes.fr rubrique « sport » « piscine des Raguidelles »

École municipale des Sports
Découverte et initiation de différentes disciplines sportives encadrées par des éducateurs sportifs pour les enfants de 4 à 10 ans.

EMS 6/10 ans
Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h30
Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Samedi de 8h45 à 10h15 et de 10h30 à 12h
Les enfants fréquentant l'école municipale des Sports le matin uniquement peuvent être accueillis sur un centre de loisirs à proximité le matin (Vaillant Jaurès) ou l'après-midi (Cottages et Landes).

EMS 4/5 ans
Samedi de 9h à 12h

Stages Culture et sports
Pour les enfants de 6 à 10 ans, initiation à des activités culturelles et sportives de 8h30 à 17h à chaque période de vacances scolaires.

Stages Savoir Nager
Pour les enfants de 6 à 10 ans, apprentissage intensif de la natation (10 heures sur 5 jours consécutifs) à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et été).

Chef de service - Sophian KADI
Coordinateur pédagogique des APS : Yannick RIGOLE
suresnes.fr rubrique « sport»

CONSERVATOIRE

Conservatoire à Rayonnement Communal de musique, de danse et d'art dramatique. Ouvert à tous (enfants dès 5 ans / adolescents / adultes, débutants ou confirmés), le conservatoire aborde des esthétiques variées dans les 3 disciplines artistiques enseignées.

MUSIQUE

- Éveil musical à partir de 5 ans
- Cursus musique (cours instrumental, pratique collective, formation musicale)
- À partir de 7 ans : alto, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle
- À partir de 12 ans : orgue, musiques actuelles et amplifiées (chant, basse, batterie, guitare électrique), musique assistée par ordinateur
- Ateliers et pratiques collectives : chorales enfants / adolescents / adultes, orchestres à cordes, harmonies, musique de chambre, ateliers de percussions africaines, ateliers théâtre, ateliers de musiques actuelles et amplifiées
- Musique et handicap : parcours musical adapté aux personnes en situation de handicap
- Location d'instruments au conservatoire
- Location de studios au conservatoire et au Zik studio

DANSE

- Éveil à partir de 6 ans
- Danse classique à partir de 7 ans
- Danse hip hop à partir de 7 ans
- Danse moderne à partir e 7 ans

ART DRAMATIQUE

- De 8 à 18 ans

Directrice : Mme Rosine DUPUY
CONSERVATOIRE 1 place du Puits d'Amour
ZIK STUDIO 28 rue Merlin de Thionville
01 47 72 58 61
conservatoire@ville-suresnes.fr
Site : conservatoire.ville-suresnes.fr

MUSÉE D'HISTOIRE URBAINE ET SOCIALE DE SURESNES

Pour découvrir le patrimoine suresnois et son histoire, le MUS propose des visites et ateliers de ses collections permanentes ainsi que des balades urbaines, notamment la Cité-jardins de Suresnes où vous pourrez visiter un appartement des années 30 reconstitué.

Le public scolaire et périscolaire est accueilli du mardi au vendredi de 9h à 17h, pour des visites et ateliers ludiques et adaptés à leur projet. Vous pouvez consulter le programme des activités proposées sur le site du MUS.

Le MUS met aussi à disposition des chercheurs et des élèves son centre de documentation, ouvert le mercredi de 14h à 18h et du mardi au samedi sur rdv.

Cette année le MUS propose une exposition intitulée : « Décorer la ville, architecture publique en Ile-de-France » du 18 octobre 2023 au 23 juin 2024.

Directrice : Mme Marie-Pierre DEGUILLAUME
MUS
01 41 18 37 37
mus@ville-suresnes.fr
1 place de la gare de Suresnes-Longchamp
92151 Suresnes cedex
Site : mus.suresnes.fr

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

L'école d'arts plastiques propose les cours suivants :

- **de 4 à 11 ans**
  Survol des techniques d'arts plastiques, peinture, modelage et dessin.
- **pour les adolescents**
  Peinture, modelage, dessin, arts numériques, vidéo et design.
- **pour les adultes**
  Dessin, modelage, céramique, arts graphiques, peinture et histoire de l'art.

Directrice : Mme Rosine DUPUY
École d'Arts Plastiques, 2 allée Camille Saint-Saëns
01 41 18 18 73
Club des Très Bourgeois, 30 rue de la Liberté
01 42 04 43 08

MÉDIATHÈQUES

La ville de Suresnes dispose d'un réseau de médiathèques offrant deux lieux de culture et de vie en libre accès. Ces espaces, cumulant près de 2600 m², sont ouverts gratuitement à tous pour travailler (seul ou en groupe), lire, visionner un film, écouter de la musique, jouer, etc.

Rencontres, expositions, spectacles, ateliers ponctuent la vie des médiathèques pour se former, partager des expériences, découvrir le monde qui nous entoure ou se divertir.

Les collections

L'accès aux médiathèques, aux services et à la consultation de document sur place sont gratuits pour tous. Vous y trouverez de nombreux supports régulièrement enrichis (livres, revues, partitions, CD, DVD, jeux vidéo, jeux de société durant les vacances, etc.)

L'inscription

Si vous souhaitez emprunter des documents, l'inscription est nécessaire et se fait sur place, directement à l'accueil des médiathèques.
L'inscription est gratuite jusqu'à 18 ans inclus et est valable sur tout le réseau pendant un an. Elle vous permet aussi d'accéder à Internet sur les postes présents dans les espaces et à des ressources en ligne consultables depuis chez vous.
Les actions pour la jeunesse sont multiples : lectures d'histoires pour les tout-petits et pour les plus grands (jusqu'à 7 ans), ateliers scientifiques et numériques, spectacles et des temps forts (Salon du livre Ado, Nuit de la lecture, La science se livre, etc.).

La Médiathèque
5 rue Ledru-Rollin - 01 41 18 16 69
Horaires d'ouverture :
mardi, jeudi, vendredi : 12h30-19h
mercredi, samedi : 10h-18h30
dimanche : 14h-18h (d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

La Médiathèque de la Poterie
10 allée Jean-Baptiste Lully - 01 41 18 37 94
Horaires d'ouverture :
mardi, jeudi, vendredi : 14h-19h
mercredi, samedi : 10h-12h30 et 14h-18h30
dimanche : 10h-12h30 (d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)
Directeur: M. Quentin RUFFIN
mediatheque@ville-suresnes.fr
Renseignements et programme au 01 41 18 16 69

CINÉMA LE CAPITOLE

Ce complexe cinématographique en centre ville est équipé de 4 salles climatisées, accessibles aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Les cartes illimitées Pathé et UGC y sont acceptées, un tarif préférentiel pour les enfants de moins de 15 ans est proposé tous les jours de la semaine à toutes les séances. Chaque semaine un film est proposé en direction des jeunes spectateurs.

Le programme est disponible sur le site de la Ville, suresnes.fr et sur celui du cinéma cinema-lecapitole.com. Inscrivez-vous directement à la newsletter du Capitole sur leur site afin de recevoir le programme hebdomadaire par mail.

Retrouvez aussi toute l'actualité du cinéma facebook/LeCapitoleSuresnes ou sur l'Instagram @cinemalecapitole.
L'opération «Ciné-Goûter» propose aux enfants de découvrir, à un tarif préférentiel, des films de qualité, choisis spécialement pour eux (format court et lumière tamisée, pour des séances accessibles dès 3 ans).
Ces films sont précédés d'un goûter.
Les professeurs des écoles, collèges et lycées ont la possibilité de joindre le cinéma, idéalement par téléphone, pour réserver des séances privées, autour de films à l'affiche ou de films de leur choix, à un tarif de g

Directeur : M. Kévin JARDEL
3 rue Ledru Rollin
Réservation groupe
01 47 72 42 42
Programmation et gestion

THÉÂTRE JEAN VILAR

Le Théâtre de Suresnes Jean Vilar, situé dans la Cité-jardins, propose aux enfants, dès 3 ans, de se familiariser avec le spectacle vivant.

- **Les dimanches en famille : accessible dès 3 ans**
  10 spectacles ponctuent la saison d'octobre à mai à destination des enfants et des parents ou grands-parents. Au programme : des spectacles de danse, de marionnettes, de musique, de cirque et de théâtre. Pour chaque spectacle programmé, le théâtre propose de prolonger son expérience de spectateur avec des ateliers, des rencontres avec les artistes... Des moments à partager en famille !
- **Pour les plus grands :**
  Accessible dès 8 ans : les samedis et dimanches, des spectacles de théâtre, musique, cirque, danse et danse hip hop avec le festival Suresnes Cités Danse.

À NOTER POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Les collégiens et lycéens peuvent utiliser le Pass +, dispositif mis en place par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, pour régler les places de spectacles.

- Les collèges et lycées peuvent utiliser la part collective du Pass culture pour financer une sortie au Théâtre.

Les partenaires du Théâtre Jean Vilar :

- La ville de Suresnes
- Le département des Hauts-de-Seine (dispositifs « Chemin des arts », «ERMES», « Pass + Hauts-de-Seine et Yvelines »)
- La région Île-de-France
- L'Inspection académique, le Conseil départemental et la Mairie de Suresnes dans le cadre du dispositif « Les artistes à l'école » : rencontre de l'école, des arts, de la culture et du territoire
- La DAAC du Rectorat de Versailles

Chaque saison, les programmes sont consultables sur theatre-suresnes.fr

Réservation : sur le site, au 01 46 97 98 10 ou sur place au guichet.
Parking gratuit à l'arrière du Théâtre (stade Maurice-Hubert) pour chaque représentation.

Théâtre de Suresnes Jean Vilar
Direction : Carolyn OCCELLI
16 place Stalingrad

VIE ASSOCIATIVE

La Ville de Suresnes abrite un réseau riche et varié de plus de 350 associations évoluant dans de nombreux domaines (culture, sports, loisirs, solidarité…).

Le service Vie associative accompagne les Suresnois et les Suresnoises pour trouver une activité et développer un projet associatif, être bénévole dans une association, se former, s'informer, s'engager…
Vous pouvez également faire appel au service pour louer une salle municipale pour vos événements privés ou encore pour une demande de tournage.

Service Vie associative
Betty MULLER
01 41 18 19 42
Accueil
7-9 rue du Mont Valérien, 92150 SURESNES
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi et jusqu'à 17h le vendredi.

Service Jeunesse

Accompagner, informer, orienter, animer, aider à l'insertion, développer les initiatives des jeunes et leur implication dans la vie de la cité.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Suresnes accompagne les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et décline des actions dans les domaines de la prévention santé, l'emploi, l'insertion, la culture, la mobilité… en partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire (IFAC Suresnes, Suresnes Information Jeunesse, collèges et lycées de la ville, Association de Prévention du Site de la Défense, Courte Échelle, Mission Locale Rive de Seine, CeLiJe, Foyer Jeunes Travailleurs,…)

Le Conseil communal de la Jeunesse (CCJ), présidé par le Maire, est une instance participative composée d'environ quatre-vingt jeunes suresnois âgés de 10 à 25 ans qui participent à la vie locale.

Coordonnés et encadrés par une animatrice du Service Jeunesse, les membres du CCJ mettent en place des projets autour de :
• la citoyenneté et la démocratie par l'appréhension de la démarche électorale, de l'engagement auprès des citoyens en agissant pour la collectivité et par la découverte du fonctionnement des institutions,
• la tolérance par l'écoute et le respect de la parole de l'autre.

Les membres du CCJ sont répartis en 5 commissions thématiques :
- Art et Culture
- Sport, Santé, Prévention
- Humanitaire et Solidarité
- Environnement et Citoyenneté
- Communication

Inscription et renseignements auprès de :
Julie ROBERT, référente CCJ : 06 19 72 00 30
Chef de service : Frédéric HURIER
Chargée de projets : Mirona COGEZ

Maisons de Quartier

L'animation tout public
Tout au long de l'année, des rencontres, animations, événements, festivités sont organisés par les Maisons de Quartier, en journée ou en soirée. Rapprochez-vous des maisons de quartier pour découvrir tous les projets et autres accueils spécifiques proposés.

Les adolescents de 11 à 15 ans
sont accueillis dans les trois Maisons de Quartier (Sorbiers, Chênes et Gambetta) dans un espace spécifique réservé aux adolescents. Tout au long de l'année, des projets d'animation, artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet. L'accueil est libre, sans inscription (exception des animations le nécessitant), ouvert, aménagé par et pour les adolescents. Les programmations sont également faites par les adolescents.

Horaires :
Vacances scolaires :
Du lundi au jeudi de 10h à 19h
Le vendredi de 14h à 19h
Période scolaire : le mercredi et le samedi de 14h à 19h et le vendredi de 17h à 19h.

Les jeunes de 15 à 25 ans
sont accueillis dans les trois Espace JeuneS (Centre-Ville, Sorbiers, Chênes) dans un espace spécifique réservé aux jeunes. Tout au long de l'année, des projets d'animation, artistiques, culturels, sportifs sont proposés ainsi que des mini-séjours pendant les vacances de printemps et en juillet.
L'accueil est libre, sans inscription (exception des animations le nécessitant), ouvert, aménagé par et pour les jeunes.
Les programmations sont également faites par les jeunes.

Horaires :
Vacances scolaires :
Le lundi de 14h à 20h
Du mardi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 20h
Le vendredi de 14h à 22h
Période scolaire :
Espace JeuneS centre-ville :
Le lundi, mardi, jeudi de 17h à 20h
Le mercredi de 14h à 20h
Le vendredi de 17h à 22h

Espaces JeuneS Sorbiers et Chênes :
Le mardi, jeudi de 17h à 20h
Le mercredi de 14h à 20h
Le vendredi de 17h à 22h
Le samedi de 15h à 20h

Tout au long de l'année, les Maisons de Quartier et les espaces JeuneS sont ouverts pendant les petites vacances scolaires et le mois de juillet.
En août, seuls la Maison de Quartier des Sorbiers et l'Espace JeuneS Sorbiers restent ouverts pour accueillir les 11-15 ans et les 15-25 ans sur les mêmes horaires que pendant les vacances scolaires.

Les mini-séjours
Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, les jeunes de 11 à 15 ans et de 15 à 25 ans ont la possibilité de participer à des mini-séjours.
Les jeunes partent trois jours et deux nuits pendant les vacances de printemps et 5 jours et 4 nuits pendant la période estivale. Les séjours sont conçus par les jeunes.

Les temps en famille
Les Maisons de Quartier développent des actions pour favoriser les loisirs et les échanges entre parents et enfants et entre familles. Ces temps s'organisent autour d'ateliers, de jeux, d'activités sportives, artistiques ou d'expression dans chacune des maisons de quartier les mercredis et samedis et en roulement dans les Maisons de Quartier lors des vacances scolaires. Les programmations sont conçues avec les familles, chacune est libre de proposer une activité et de partager une passion, un savoir faire ou une envie.

Les cours et ateliers
Ils s'adressent à tous les publics et se déroulent dans les trois Maisons de Quartier. Ils favorisent l'échange, la convivialité et l'apprentissage.

Plus d'informations auprès des équipes de vos Maisons de Quartier ou au 01 46 25 02 09

LES SITES DES MAISONS DE QUARTIER

Ils sont ouverts à tous les publics. Rapprochez-vous des équipes pour connaître les programmes et propositions plus en détail.

Maison de Quartier des Sorbiers / Espace JeuneS Sorbiers
01 45 06 64 51
5 allée des Platanes,
Sente des Sorbiers

Maison de Quartier des Chênes / Espace JeuneS Chênes
01 42 04 75 56
5 rue L. R. Nougier

Maison de Quartier Gambetta
01 42 04 20 96
27 rue Gambetta

L'Espace JeuneS Centre Ville
01 41 18 15 25
6 allée des Maraîchers

La ludothèque (au sein de la Maison de Quartier des Sorbiers)
01 45 06 00 92
C'est un espace culturel et éducatif entièrement dédié aux jeux, des tout petits jusqu'aux adultes.
Elle vous permet d'apprendre, de découvrir, de jouer sur place ou d'emprunter des jeux.
Des créneaux d'ouverture sont réservés aux groupes, aux assistantes maternelles (l'accueil boutchou) et aux familles. Une nocturne vous est proposée une fois par mois, le samedi de 18h à minuit.

p.35

Espaces jeuneS

LES ESPACES JEUNES POUR :

• se retrouver entre amis, découvrir des actions culturelles/sportives/ citoyennes, proposer et mener des projets, partir en séjour,
• pour s'informer, être accompagné(e) sur des projets, trouver un job, un stage, préparer son insertion professionnelle, une formation,etc. avec Suresnes Information Jeunesse (SIJ)

Enfin, les Espaces jeuneS proposent chaque année de passer son permis scooter, de partir en mini-séjour, de passer le BAFA...
Chacun peut y trouver sa place.

MISSION LOCALE RIVES DE SEINE : ANTENNE DE SURESNES

La Mission locale Rives de Seine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la réalisation de leur projet professionnel autour de trois axes : l'orientation et la formation, la promotion de l'alternance et l'emploi. Constituée de sept antennes dont un siège à Courbevoie, elle regroupe les villes de Bois-Colombes, Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes.
Au service des jeunes, la Mission locale les conseille tout au long de la mise en place de leur parcours professionnel grâce à une offre de services personnalisée. En effet, elle offre la possibilité aux jeunes qu'elle accompagne de participer à des ateliers, des projets innovants et de découvrir des métiers via des stages. De plus, elle entretient un réseau de partenaires territoriaux et d'entreprises locales afin de mettre en relation les recruteurs et les jeunes. Elle organise notamment régulièrement des sessions de recrutement pour optimiser leurs chances d'être embauchés. La Mission locale oriente en fonction du profil du jeune vers des dispositifs déployés par l'État comme notamment le Contrat d'Engagement Jeune.

Accueil téléphonique et prise de rendez-vous : 01 84 78 62 00
(Du lundi au jeudi 9h30-12h30/13h30-17h30 - Vendredi 9h30-12h30/13h30-16h30)

Lundi et mardi : Permanence au Service emploi,
7/9 rue du Mont-Valérien 92150 Suresnes • 9h30-12h30/13h30-17h30
Mercredi, jeudi et vendredi : Permanence à l'Espace JeuneS Centre-Ville,
6 allée des Maraîchers 92150 Suresnes • 9h-12h30/13h30-17h

Espace JeuneS Centre-ville	Espace JeuneS Sorbiers	Espace JeuneS Chênes
01 41 18 15 25	07 64 44 37 94	01 42 04 75 56

Suresnes Information Jeunesse

DES ESPACES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION :

Les Structures d'Information Jeunesse (SIJ) accueillent, de façon entièrement libre et anonyme, les jeunes mais aussi les plus grands pour toute recherche d'informations et de documentation dans les domaines suivants : métiers, enseignement, projets, jobs, stages, droits, logement, santé, culture, loisirs, vacances, Europe, etc.

SIJ / sij.asso.fr

SIJ Payret
01 45 06 41 38
13 rue Payret-Dortail
payret@sij.asso.fr

SIJ Centre-ville
01 47 72 35 73
6 allée des Maraîchers
centre-ville@sij.asso.fr

SIJ, c'est également

- Un dispositif d'aide à la recherche de jobs et de stages pour guider les jeunes dans leurs démarches, la consultation d'annonces, la rédaction de CV et de lettres de motivation,
- « Actif'jeunes », un dispositif d'accompagnement pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à construire, réaliser et valoriser leurs projets,
- « Relais baby-sitting et aide aux devoirs », des dispositifs pour mettre en relation des particuliers et des jeunes par le biais d'annonces, d'informations et de documentation,
- De nombreuses manifestations, projets et ateliers, à l'échelle de la ville ou au sein des collèges et lycées de Suresnes : rencontres parents/baby-sitters à la rentrée, Forum des Jobs et Forum des Formations au printemps, Forum Santé au début de l'été, visites en entreprises, dispositif « Facili'stage », prévention du harcèlement, formation des délégués…

LES 15/25 ANS SONT CONNECTÉS !
Grâce au site de la Ville suresnes.fr, les jeunes suresnois sont toujours connectés à la vie locale. École, sports, voyages, culture, stages ou premier emploi, tous les sujets y sont développés.

Maison des Familles

La Maison des Familles est créée pour répondre aux questions et aux préoccupations de toutes les familles quel que soit l'âge de leurs enfants. Elle a pour objectifs d'accompagner les parents au cours de différentes étapes :

- **La préparation de l'arrivée de votre enfant**
- **La petite enfance et l'enfance**
- **La pré-adolescence et l'adolescence**
- **La scolarité**
- **Les évènements de la vie (deuil, séparation, naissance, annonce d'un handicap, violences intrafamiliales…)**

Elle se compose **de deux structures, le Cocon et le Trait d'union,** et propose également des actions dans vos lieux de vie (écoles, collèges, lycées, maisons de quartier, médiathèques…). Les équipes peuvent vous accompagner sur les questions relatives à la monoparentalité, l'homoparentalité, le handicap et les besoins particuliers des enfants, les violences conjugales et intrafamiliales, l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle.

Plusieurs activités sont proposées :

- **Ateliers sur la périnatalité (allaitement, portage, massage bébé…)**
- **Ateliers parents enfants (créations manuelles, motricité, chants en famille, lecture…)**
- **Salles multi sensorielles**
- **Temps en groupes pour les parents (café des parents, ateliers de création, rencontres thématiques…)**
- **Rencontres débats thématiques**
- **Entretiens individuels pour les parents (avec une conseillère conjugale et familiale ou une psychologue)**
- **Entretiens d'accueil et d'orientation avec une orthophoniste et une psychologue.**

Retrouvez le programme des ateliers tous les mois sur le site de la Ville : La maison des familles - Suresnes

OÙ ?

Le Cocon : 1 Avenue d'Estournelles de Constant, 01 41 38 94 70

Le Trait d'union : 1 Rue Louis René Nougier, 01 41 18 16 80

Mémos

Calcul du Quotient Familial (voir page 21)

- **Dès que possible et avant le 17 septembre :**
  pour les enfants scolarisés pour la 1ère fois dans une école à Suresnes à la rentrée, penser à faire calculer votre Quotient familial 2023
- **Dès que possible et avant le 6 novembre 2023 :**
  penser à faire calculer votre Quotient familial pour l'année 2024.

Inscriptions au centre de loisirs pour les vacances (voir page 20)

- **Du 4 septembre 2023 au 8 octobre 2023 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint
- **Du 6 novembre 2023 au 10 décembre 2023 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de Noël
- **Du 8 janvier 2024 au 11 février 2024 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour les vacances d'hiver
- **Du 26 février 2024 au 7 avril 2024 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de printemps
- **Du 22 avril 2024 au 5 mai 2024 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour le Pont du vendredi 10 mai
- **Du 13 mai 2024 au 25 juin 2024 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour le mois de juillet
- **Du 13 mai 2023 au 15 juillet 2024 :**
  inscriptions au centre de loisirs pour le mois d'août

Inscriptions scolaires (voir page 10)

- **Du 8 janvier au 31 mars 2024 :**
  inscriptions scolaires pour les enfants entrant à l'école maternelle à la rentrée 2024 (enfants nés en 2021)

Inscriptions activités périscolaires - Rentrée 2024 (voir page 14)

- **Mi-juillet (la date exacte sera communiquée ultérieurement aux familles) :**
  ouverture des inscriptions aux activités périscolaires
  (Restauration, accueils matin et soir, centre de loisirs du mercredi, étude)

VACANCES
CALENDRIER 2023/2024

Rentrée scolaire 2023
Lundi 4 septembre 2023

Vacances de la Toussaint
Fin des cours : samedi 21 octobre 2023
Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël 2023
Fin des cours : samedi 23 décembre 2023
Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver 2024
Fin des cours : samedi 10 février 2024
Reprise des cours : lundi 26 février 2024

Vacances de printemps 2024
Fin des cours : samedi 6 avril 2024
Reprise des cours : lundi 22 avril 2024

Pont de l'Ascension 2024
Fin des cours : mardi 7 mai 2024
Reprise des cours : lundi 13 mai 2024

Vacances d'été
Fin des cours : samedi 6 juillet 2024

■ Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Direction de la communication de la Ville de Suresnes - Août 2023
Conception et réalisation graphique : Service communication - Photos : Fotolia - Impression : Monsoise